000128-Mg09

CONSULTATION POUR UN DÉBAT PUBLIC SUR L'ÉNERGIE

MÉMOIRE DU CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES

Août 1995

Table des matières — Page

1- Le contexte historique et socioéconomique 1
2- Les nouveaux équipements de production d'Hydro-Québec 5
3- L'emploi et la formation de la main-d'oeuvre autochtone 6
4- L'entretien des emprises de lignes 9
5- La gestion de la rivière Betsiamites 12
6- La gestion par bassin versant et les agents territoriaux 15
7- La régionalisation du pouvoir décisionnel 18
8- Conclusion 20
9- Références 21

DÉBAT PUBLIC
1995 -08- 14
SUR L'ÉNERGIE

Le présent mémoire expose les opinions de la communauté montagnaise de Betsiamites. Il est basé sur les positions du Conseil de bande et s'inspire largement d'un sondage réalisé parmi notre population résidente en juin 95. Ce sondage a porté sur les enjeux locaux et régionaux reliés au développement énergétique, tels que perçus par différents groupes-cibles chez les aînés, les jeunes et les adultes hommes et femmes de Betsiamites. Même s'il n'est pas scientifique, notre sondage permet d'identifier des positions communes et des tendances certaines. Il permet aussi de réaliser que notre communauté n'est pas homogène, comme d'ailleurs les communautés autochtones ne sont pas homogènes entre elles.

La présente consultation pour un débat public sur l'énergie est pour nous une occasion importante parce que la question énergétique est au coeur de notre histoire récente et de notre développement à venir. En fait, comme vous allez le voir, le propos de notre mémoire porte beaucoup sur la gestion des cours d'eau et sur les activités d'Hydro-Québec dans notre région, la société d'Etat étant mêlée de près à plusieurs aspects différents de notre vie économique, sociale et culturelle.

Avant d'entrer dans le vif du sujet et de vous faire part de nos opinions, permettez-moi d'abord de vous résumer le contexte historique et socioéconomique dans lequel nous vivons.

1. Le contexte historique et socioéconomique -

D'après les archéologues, la présence amérindienne sur la Côte-Nord remonte à au moins 7,000 ans. Ce sont donc nos ancêtres qui ont occupé, utilisé et pris soin de ce vaste territoire, comme on dit, depuis des temps immémoriaux. En vivant constamment au contact de la nature et selon les saisons, nos ancêtres ont développé une grande expertise du comportement animal et des phénomènes écologiques. Malheureusement, on a perdu une grande partie de ces connaissances parce que depuis environ 5 décennies notre communauté a vécu des

bouleversements intenses et irréversibles qui ont empêché la transmission de toutes ces connaissances.

C'est d'abord l'exploitation forestière qui a donné le signal de départ à la colonisation de la Côte-Nord, à partir des années 1850. Mais il faut dire que ça touchait surtout le littoral, le long de certaines rivières. Et comme les familles montagnaises passaient encore la plus grande partie de l'année loin à l'intérieur des terres, ce n'est pas la foresterie qui les a le plus affectées. En fait c'est environ 100 ans plus tard, avec le développement hydroélectrique des principales rivières de la Côte-Nord, que les bouleversements ont vraiment commencé. Parce qu'avec l'arrivée des barrages hydroélectriques, des routes sont construites vers l'intérieur des terres et le réseau des rivières est transformé de façon radicale (C.A.M. 1983: 17-34).

Le harnachement des rivières Bersimis, Manicouagan et Outardes a eu des effets désastreux pour notre communauté. La construction des routes d'accès a littéralement ouvert le territoire à d'autres types d'exploitation, principalement faunique et forestière. Auparavant, les familles montagnaises étaient pratiquement seules à parcourir le territoire et à exploiter les ressources. Pour leur part les barrages, les digues et les grands réservoirs ont bouleversé les itinéraires de déplacements saisonniers par voie d'eau, sans compter leurs effets catastrophiques sur certaines espèces de poisson comme le saumon et sur les animaux à fourrure vivant en milieu riverain.

Entre 1950 et les années 70, une douzaine de centrales hydroélectriques ont été aménagées sur nos terres ancestrales, totalisant plus de 6,700 MW de puissance installée. Plusieurs lignes de transport d'énergie à 315 kv et à 735 kv traversent également notre territoire, contribuant encore davantage à son ouverture aux activités des non-autochtones. En termes de terres noyées et rendues inutilisables aux fins d'activités traditionnelles, les réservoirs créés occupent des superficies totalisant plus de 4,500 km carrés. Et dire que tous ces aménagement et installations ont été réalisées sans études d'impact sur le milieu naturel et humain.

Cette période de construction de grands barrages dont je parle ici, ce n'est pas à l'époque de nos lointains ancêtres: c'est de notre époque à nous, de celle de nos parents et de nos grands-parents. La destruction d'un mode de vie ancestral, ce n'est pas un phénomène abstrait pour nous, on a vu ça de nos propres yeux. Parce qu'avant les barrages, l'ensemble du territoire était réparti entre les différentes familles de Betsiamites, chacune étant responsable de son terrain de piégeage pour y exploiter les ressources. Vous pouvez alors facilement deviner comment l'inondation des terres et la présence de plus en plus nombreuse de non-autochtones ont pu bouleversé toute cette tenure traditionnelle des terres.

Les familles montagnaises n'ont jamais été averties de la venue de ces grands barrages. Lors de la montée des eaux, certains chasseurs ont perdu de l'équipement resté sur le territoire dans des caches ou dans des cabanes en bois rond. D'autres se sont vu refuser l'accès à certaines rivières pendant les travaux de construction. On a calculé qu'environ 47 terrains de piégeage sur un total de 87 ont été touchés par les inondations. Ça vous donne une idée de l'ampleur des dégâts.

Pour les aînés de notre communauté qui ont connu le territoire avant ces grands bouleversements, le territoire est désormais souillé, pollué et surexploité. Ils ne s'y reconnaissent plus et ils sont tristes devant un tel manque de respect pour le milieu naturel. Nos familles ont bien sûr appris à connaître les chemins forestiers, mais il y a plein de gens de l'extérieur qui circulent également et qui se construisent des chalets un peu partout.

Vous devinez que c'est donc avec une certaine incrédulité qu'on réagit quand on entend parler de l'hydroélectricité comme une forme de développement durable. Le béton des barrages est certainement durable, mais pour le reste tout a été irrémédiablement bouleversé, sans égard écologique ou social. Ce qu'on désigne aujourd'hui comme externalités et qu'on hésite encore à considérer dans les coûts des projets, il faut vous dire que nous les avons subies de plein fouet et que nous en assumons encore et toujours le coût social.

La population de notre communauté a atteint 2,714 personnes en décembre 1993, dont plus de 85 % résident à Betsiamites. Et contrairement aux localités non autochtones de la Côte-Nord, notre population est en pleine croissance démographique avec un taux annuel moyen d'environ 2,5 %. C'est une population qui est aussi très jeune et qui a besoin de travailler. Les moins de 25 ans représentent en effet la moitié de la population de Betsiamites (Bernhard Laurent 1994: 3-7).

Notre communauté occupe une réserve indienne créée en 1861 pour accueillir les Montagnais de la Côte-Nord. Située à 50 kilomètres de Baie-Comeau, elle couvre une superficie de 255 km carrés, ce qui est très grand par rapport aux autres réserves indiennes du Québec. Pourtant, on vit des problèmes graves et qui persistent malgré tous nos efforts. Le fait d'avoir une population inactive nombreuse entraîne toutes sortes de problèmes sociaux, reliés à l'abus de l'alcool et des drogues, au décrochage scolaire, à la violence familiale, au suicide, etc.

Notre situation, à Betsiamites, ne s'améliorera pas à moins de changements radicaux et nous croyons que ces changements doivent venir aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur de notre communauté. Car si rien n'est fait, la situation peut devenir explosive et hors de contrôle à la moindre étincelle. Il est certain qu'on peut pas changer le monde du jour au lendemain, mais il faut commencer quelque part, il faut que soient posés des gestes significatifs de la part des gouvernements, il faut nous faire confiance.

2. Les nouveaux équipements de production d'Hydro-Québec -

Avec un parc d'équipements de production aussi développé sur nos terres ancestrales, on croyait avoir fait notre part en matière de rivières harnachées et de dérangement à nos activités traditionnelles. Mais voilà qu'Hydro-Québec veut en remettre, comme si c'était pas suffisant.

Depuis une douzaine d'années, Hydro-Québec envisage en effet d'installer de nouvelles centrales hydroélectriques sur les rivières Manicouagan et Outardes. Le tout a commencé avec Manic 5 P.A. (puissance additionnelle) au début des années 80 et doit s'appliquer successivement aux autres centrales existantes. Il s'agit en fait de construire de nouvelles centrales avec de nouvelles turbines près des sites des centrales actuelles et de les utiliser pour la production de pointe saisonnière.

Ces travaux, appelés suréquipements, impliqueraient des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars, de nouveaux bouleversements des rivières, de nouvelles lignes de transport, de nouveaux dérangements pour nos trappeurs, de nouveaux problèmes sociaux pour notre communauté, etc. On n'est pas contre l'hydroélectricité, mais si c'est le modèle de développement que l'on connaît, celui qu'Hydro-Québec a toujours pratiqué chez-nous, alors là on n'est pas d'accord parce que ce modèle de développement est dépassé.

On ne veut plus de méga-projets planifiés de l'extérieur et imposés sans véritable implication locale. Même si ces rivières-là sont déjà bouleversées, nous ne sommes pas prêts à accepter qu'elles le soient davantage. Nous, on se reconnaît des responsabilités à l'égard des territoires de nos ancêtres et maintenant qu'on est en mesure de dire ce qu'on pense, on ne laissera pas ces territoires être dévastés impunément, pour des objectifs étroits, strictement économiques ou à court terme. Ces temps-là sont révolus.

Vous devez d'ailleurs être informés que nous avons une revendication territoriale globale qui a été déposée auprès des gouvernements du Canada et du Québec il y a une quinzaine d'années. Cette revendication est fondée sur nos droits ancestraux et concerne, pour l'ensemble des 9 communautés montagnaises, un territoire ancestral couvrant environ 700,000 km carrés. Bien entendu, nous n'avons pas la prétention de récupérer tout ce territoire; mais il importe que justice soit faite et que nous soient reconnus des droits suffisants pour développer notre économie, faire travailler nos gens, gérer nos affaires, mettre en valeur notre culture, etc.

Certains nous disent que nous sommes trop exigeants et irréalistes dans nos revendications, mais moi je leur dis que l'enjeu est trop important pour négocier à la sauvette. On négocie un traité entre nations, entre gouvernements, dont dépend l'avenir de nos jeunes et le sort de notre culture. Il n'est pas question qu'on négocie à rabais sur des points fondamentaux comme par exemple la gestion des terres, alors que chaque jour on est à même de constater les effets du développement anarchique du territoire.

En résumé, ce que notre population nous dit, c'est que les nouveaux projets d'Hydro-Québec doivent désormais être compatibles avec les autres utilisations du territoire; qu'il faut trouver un meilleur équilibre entre la protection des ressources et le développement hydroélectrique. Mais surtout, que les Montagnais doivent être réellement impliqués dans la prise de décisions et puissent bénéficier des retombées économiques de ces projets, principalement en matière d'emplois et de formation.

3. <u>L'emploi et la formation de la main-d'oeuvre autochtone</u> -

Saviez-vous qu'il y a seulement 2 Montagnais de Betsiamites qui sont des employés permanents d'Hydro-Québec ? Je parie que non, mais c'est pourtant la réalité. Alors comment voulez-vous que notre population ne se sente pas frustrée et agressive face à Hydro-Québec

? Nos gens ont la ferme conviction d'avoir tout donné et tout permis à Hydro-Québec et de n'avoir à peu près rien reçu en retour.

L'embauche et la formation des Montagnais sont donc considérées comme un juste retour des choses, comme une demande minimale justifiée et attendue depuis longtemps. Chaque fois que des projets hydroélectriques ont été mis en oeuvre sur nos terres, c'est toujours la main-d'oeuvre extérieure qui a profité des emplois disponibles. Il y a bien eu quelques emplois temporaires, mais c'était négligeable par rapport au potentiel de notre population.

Depuis le début des années 1950, d'un chantier de construction à un autre, on a vu déferler des centaines de travailleurs qui arrivaient ici pour travailler et pour s'enrichir et qui repartaient aussitôt les travaux terminés. Parce qu'avant la Baie James, c'était la Manic: les travailleurs de l'extérieur prenaient toute la place, ils pouvaient même chasser, pêcher et trapper sur nos terres en toute liberté, sans compter les problèmes sociaux amenés par chaque vague de ces travailleurs migrants. Quelques uns se sont établis dans la région, mais la plupart sont bien sûr repartis, alors que nous, les premiers occupants et sans doute les plus permanents, n'avons obtenu que des miettes.

Ce que nos gens demandent, ce n'est pas la charité: c'est seulement de leur donner la chance de travailler et d'acquérir si nécessaire une formation qui les rendra compétitifs sur le marché régional de l'emploi. Notre intention n'est pas de s'enrichir: ce qu'on recherche, c'est acquérir des compétences et de l'expérience dans des domaines qui profiteront à long terme au développement de notre collectivité. On ne veut pas enlever les emplois des non-autochtones, on veut simplement prendre notre place et se développer, comme toute société doit être en mesure de le faire.

En 1991, un consultant d'Hydro-Québec a préparé un profil de la main-d'oeuvre autochtone de Betsiamites en vue des travaux de suréquipements à venir. L'inventaire a permis d'identifier 338

personnes faisant état d'expériences de travail pertinentes aux besoins d'Hydro-Québec (C.D.A. 1991: 18). On voit donc que le potentiel est très élevé à Betsiamites. Cependant, il n'y a rien qui garantit leur embauche, il n'y a jamais aucune priorité d'embauche à l'égard des Montagnais. On ne peut pas non plus se contenter de voeux pieux: ce qu'on veut, c'est des engagements fermes et précis qui permettent de lever les nombreux obstacles. Parmi ces obstacles à surmonter, il y a les questions syndicales sur les chantiers de construction et au sein même d'Hydro-Québec.

Nous faisons face en effet à un problème de taille lorsqu'on se fait dire que, même s'ils ont l'expérience ou la compétence, nos gens ne peuvent pas travailler sur les chantiers d'Hydro-Québec parce qu'ils ne sont pas syndiqués. Dans le même inventaire de la main-d'oeuvre cité plus haut, il ressort que des 338 travailleurs montagnais potentiels, plus de 270 (ou 80 %) seraient soumis au décret de la construction (Idem). A moins bien sûr de se contenter des emplois les moins rémunérateurs. Il semble donc que le décret de la construction soit plus contraignant que tous les efforts consentis pour favoriser l'embauche de la main-d'oeuvre autochtone. Sur les prochains chantiers, Hydro-Québec devra convenir avec nous de mesures efficaces pour que notre main-d'oeuvre obtienne sa part des emplois et des contrats disponibles.

Au niveau des emplois réguliers à Hydro-Québec, nous avons trouvé que les syndicats exercent aussi une grande influence dans les milieux de travail. Ils ont tendance à soulever des problèmes et à freiner la recherche de solutions novatrices. Nos tentatives pour faire augmenter le nombre d'employés montagnais n'ont pas abouti, faute d'appui suffisant à Hydro-Québec et d'intérêt de la part du syndicat des employés. Sans appui corporatif et mesures incitatives, nous ne croyons pas que les perspectives d'embauche autochtone s'amélioreront d'elles-mêmes.

4. L'entretien des emprises de lignes -

Depuis près d'une dizaine d'années, notre communauté est confrontée au problème des phytocides utilisés par Hydro-Québec pour l'entretien des emprises de lignes. Les arrosages aériens de ces produits chimiques sont pourtant une source de préoccupations importantes pour nos familles qui sont touchées par ces arrosages. Notre région est la dernière au Québec à encore subir les arrosages de ces produits chimiques. Pourquoi devons-nous les tolérer alors qu'ils sont pratiquement interdits partout ailleurs ?

La présence de plusieurs lignes de transport d'énergie sur nos terres ancestrales fait en sorte que leur entretien, soit l'élimination régulière des arbres dans les emprises de lignes, est une activité importante pour la sécurité du réseau d'Hydro-Québec. Ce qui se passe depuis plusieurs années, c'est qu'Hydro-Québec préfère les arrosages aériens de produits chimiques plutôt que la coupe mécanique. Cette préférence serait basée sur des différences d'efficacité du traitement, le traitement chimique impliquant un entretien sensiblement moins fréquent que le traitement mécanique. Soulevant aussi des considérations strictement économiques, Hydro-Québec prétend que la méthode mécanique est globalement deux fois plus coûteuse, surtout qu'elle implique souvent une main-d'oeuvre non spécialisée, plus nombreuse et plus difficile à contrôler. Cependant, nous contestons vivement cette argumentation.

En 1993, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le BAPE) a tenu une audience sur le programme quinquennal d'arrosages aériens de phytocides d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord. Par différents témoignages de chasseurs montagnais et d'experts, nous avons fait valoir nos préoccupations à l'égard de la sécurité des produits pour l'environnement, la faune et la santé humaine. Les risques de contamination des eaux, des petits fruits et du gibier ont aussi été soulevés. En fait, nos gens n'ont pas confiance dans ces produits chimiques: ils craignent qu'un jour ou l'autre on découvre que ces produits sont très néfastes, mais alors il sera trop tard.

Dans son rapport, la commission du BAPE a recommandé que l'entretien des emprises soit effectué de façon mécanique, plutôt que chimique. Elle a conclu "qu'il faut écarter la pulvérisation aérienne de phytocides et faire place aux ouvriers forestiers pour entretenir les emprises d'Hydro-Québec" (BAPE 1993: 69). Cette conclusion rejoignait la constatation principale des Montagnais et celle de tous les autres intervenants du public ayant participé aux audiences. Car en plus de constituer une méthode connue, l'entretien mécanique est une activité créatrice d'emplois saisonniers dans une région comme la nôtre qui est fortement touchée par le chômage, tant chez les Montagnais que chez les non-autochtones.

Malgré cette recommandation du BAPE, le Conseil des ministres a autorisé Hydro-Québec à entreprendre ses arrosages aériens de phytocides. Cette décision nous a beaucoup déçus. La perspective de voir chaque été des parties du territoire devenir impropres à l'utilisation des ressources nous déplaît au plus haut point. Comme si nous avions besoin de ça en plus de tout ce qui nuit déjà à nos activités traditionnelles.

Ce qui est très choquant, c'est aussi la façon dont le Conseil des ministres a rejeté du revers de la main le rapport du BAPE. C'est comme si la tenue de l'audience du BAPE n'avait servi qu'à sauver les apparences de la participation publique à la prise de décision. C'est comme si nos préoccupations et celles de tous les participants n'avaient aucune importance, que tous les efforts consentis à préparer cette participation avaient été inutiles. A quoi bon consulter les gens si les décisions sont déjà prises ?

Chez-nous, cette façon de consulter les gens et de prendre des décisions est très mal perçue. Nos gens ne comprennent tout simplement pas que le gouvernement du Québec puisse prendre une décision contraire à l'opinion de l'ensemble des citoyens expressément consultés sur le sujet.

Ce qui est encore plus étonnant dans cette décision-là, c'est que l'alternative préconisée par les intervenants du milieu, c'est la création d'emplois. Car en plus d'éviter la filière des produits chimiques, qui est la solution facile mais dont les conséquences ne sont pas toutes connues, l'entretien mécanique a aussi comme avantage de procurer des emplois. Qui aurait cru qu'Hydro-Québec et même le gouvernement seraient tous deux contre la création d'emplois sur la Côte-Nord ? C'est à n'y rien comprendre.

Nous avons en effet dans notre communauté plusieurs ouvriers forestiers qui possèdent de l'équipement et une bonne expérience de l'entretien des emprises de lignes. Il y a maintenant plusieurs années que ce genre de travaux se fait de façon mécanique sur notre réserve. La Société d'Aménagement et de Développement Forestier de Betsiamites (SADFB) a acquis une certaine expertise dans la réalisation de contrats d'entretien forestier et elle mérite qu'on l'encourage. Hydro-Québec nous a déjà accordé quelques contrats, mais depuis deux ans nous n'arrivons plus à nous entendre.

C'est comme si notre opposition aux phytocides avait attiré des réactions hostiles à la SADFB, allant jusqu'à compromettre sa viabilité financière. Vous vous imaginez à quel point Hydro-Québec peut être influente dans l'essor d'une petite communauté comme la nôtre. Elle a le pouvoir de faire travailler nos gens ou de les laisser sur le B.S., selon son humeur. C'est entre autres pour dénoncer ce genre de situation ou de chantage que nous intervenons ici aujourd'hui.

S'il y a du travail, alors nos gens doivent travailler. On ne peut plus laisser Hydro-Québec prendre des décisions aussi importantes sans être nous-mêmes partie prenante de ces décisions. Mais d'abord, nous nous opposons aux arrosages aériens de phytocides parce qu'ils sont potentiellement dangereux. Pourquoi Hydro-Québec ne les utilise-t-elle pas pour arroser ses emprises de lignes dans la région de Québec ou dans les zones de villégiature du nord de Montréal ?

5. La gestion de la rivière Betsiamites -

Le gouvernement du Québec reconnaît à notre communauté des droits exclusifs de pêche au saumon dans la rivière Betsiamites depuis 1864. Depuis toujours, chaque été, la rivière nous fournissait suffisamment de saumons pour entretenir une pêche commerciale florissante qui profitait à l'ensemble des Montagnais. La construction des barrages en amont de la rivière pendant les années 50 a cependant détruit tout cela. Ce que les Québécois ont gagné en électricité, nous l'avons d'une certaine façon perdu en saumons.

Aujourd'hui seule une pêche de subsistance incertaine demeure encore possible dans la rivière. Les montaisons annuelles de saumon sont en effet très variables, en moyenne 300 saumons, mais en baisse constante depuis 1990 pour atteindre un niveau aussi faible que 87 saumons en 1994. Devant une telle situation, nous nous sommes tournés vers Hydro-Québec pour tenter de trouver des solutions. Une entente a donc été conclue avec notre Conseil de bande pour favoriser la restauration de la rivière et pour ramener la population de saumon à ses niveaux antérieurs, avant la construction des barrages. Nous estimons que la rivière offre un potentiel d'environ 7,500 saumons.

L'implication financière et technique d'Hydro-Québec a permis d'effectuer différentes études de suivi et d'inventaire. D'année en année, avec la collaboration de nos pêcheurs, ces études ont approfondi les connaissances disponibles sur le saumon de la rivière. Aujourd'hui, compte tenu des caractéristiques de la rivière, nous sommes davantage en mesure d'identifier les moyens favorisant la population de saumon et les niveaux d'exploitation possibles. Déjà par exemple nos pêcheurs ont accepté de limiter l'effort de pêche et notre intention est de mettre en place des codes de pratique qui serviront à encadrer toutes les activités de pêche. Il en va de l'avenir de notre saumon.

Au début de l'été, Hydro-Québec nous a averti qu'elle entendait réduire encore davantage que d'habitude le débit de la rivière pour procéder à

des travaux d'entretien à sa centrale. Les biologistes d'Hydro-Québec étaient d'accord avec ça, mais nous on a refusé parce qu'à 130 mètres cube/seconde le débit estival de la rivière est déjà à son minimum acceptable. Réduire le débit de la rivière en-deçà de ce minimum nous apparaît irresponsable. Finalement Hydro-Québec a décidé de ne pas réduire le débit, mais on s'est rapidement aperçu que notre refus déplaisait fortement.

En effet, pour la première fois depuis 4 ans Hydro-Québec a refusé de financer les études que nous avions prévues pour l'été 95, soit le suivi de la pêche et la préparation d'un plan de gestion. Hydro-Québec favorisait certaines activités tel l'ensemencement de saumonnaux, alors que nous tenions plutôt à une approche globale dont fait partie un plan de gestion. Le Conseil de bande a donc décidé de financer lui-même ces études évaluées à $ 50,000. D'ici l'été prochain nous tenterons de nous entendre avec Hydro-Québec, mais nous prévoyons que ce sera difficile.

Au delà de ce différend sur les activités à prioriser, nous nous sommes rendus compte qu'il y a un aspect plus fondamental à régler avec Hydro-Québec. En effet, le principal obstacle à la restauration de la rivière c'est davantage un problème de gestion des débits d'eau. On aura beau faire des travaux d'aménagement, de l'ensemencement et encore d'autres études, ce sera toujours limité par la question des débits d'eau. Parce que pour Hydro-Québec, l'eau doit d'abord servir à produire de l'électricité et chaque mètre cube/seconde qui coule inutilement dans la rivière est de l'argent perdu. S'il en reste assez pour les autres utilisateurs c'est tant mieux, sinon c'est tant pis. Dans un tel contexte, nous trouvons que c'est contradictoire de travailler sur la restauration de la rivière sans examiner sérieusement la gestion des débits.

Nous croyons toujours que la proposition d'Hydro-Québec de réduire le débit d'eau cet été n'était pas une mesure favorable à l'amélioration de notre rivière à saumon. Quoiqu'on en dise, c'est encore Hydro-Québec qui décide de tout et il faut faire confiance à ses experts. Mais

nos experts à nous, les pêcheurs montagnais qui fréquentent la rivière Betsiamites de génération en génération, ils ne sont pas d'accord avec ça. Ils nous disent qu'on pourra jamais réaliser le potentiel salmonicole de la rivière si on continue de faire confiance à Hydro-Québec pour prendre toutes les décisions.

En fait, c'est ce constat sur le besoin de mieux gérer les débits de la rivière qui nous a amené à adopter la position suivante: dorénavant le Conseil de bande de Betsiamites veut participer, avec Hydro-Québec, à la gestion conjointe de la rivière pour en favoriser une utilisation plus harmonieuse et rationnelle.

Désormais on veut être impliqué dans la gestion de la rivière, notamment des débits, pour assurer de meilleures chances de succès aux efforts de restauration. Parce que pour nous, la restauration de la rivière ce n'est pas un exercice théorique. Ce n'est pas non plus une expérimentation abstraite et sans conséquence. Pour nous, c'est un peu comme guérir la rivière de tout ce qu'on lui a fait endurer, c'est aussi un gage d'amélioration de notre qualité de vie, parce qu'elle recèle un potentiel de développement à long terme pour le bénéfice de toute notre communauté.

Nous considérons qu'Hydro-Québec ne peut pas se défiler de ses responsabilités pour remettre la rivière en état et pour convenir avec nous de modalités de gestion conjointe. C'est au tour d'Hydro-Québec à faire des compromis parce que nous avons fait largement notre part, surtout que nous n'avons jamais été indemnisés à la mesure des pertes encourues. Si c'était à refaire, nous n'aurions jamais accepté que notre rivière soit pratiquement détruite par la construction des barrages. Que nous soyons associés à la gestion de la rivière, ce n'est qu'un juste retour des choses.

6. La gestion par bassin versant et les agents territoriaux -

Quand on parle de gérer la rivière Betsiamites conjointement avec Hydro-Québec pour ramener la population de saumon, on fait référence à un modèle de gestion par bassin versant qui devrait finalement s'appliquer à l'ensemble de notre territoire ancestral. Ce que la gestion par bassin versant veut dire pour nous, c'est que les principaux utilisateurs se concertent en vue de satisfaire les besoins de chacun, sans pour autant compromettre la capacité de renouvellement des ressources ni l'intégrité du milieu à long terme. Ce modèle de gestion nous apparaît particulièrement utile parce que nos terres ancestrales et plusieurs de nos activités traditionnelles sont associées au complexe des rivières Betsiamites-Manic-Outardes.

Dans le passé, on a trop vu d'exemples de développement anarchique du territoire, soit par une exploitation abusive des ressources comme la coupe à blanc de nos forêts, soit par une utilisation désordonnée des terres et des eaux comme la villégiature et le harnachement des rivières. En fait, les problèmes ont surgi parce qu'au départ les non-autochtones ont considéré les terres et les ressources comme étant illimitées, sinon inaltérables, et parce qu'ils se sont crûs les seuls à pouvoir les utiliser, sans considération pour nous. C'est comme ça que les gouvernements ont laissé faire les choses pendant des décennies, en laissant le territoire se développer au gré des initiatives et sans égard aux conséquences. Et dans tout ça c'est souvent Hydro-Québec qui a joué et joue encore le rôle de locomotive dans ce genre de développement sur la Côte-Nord.

Il apparaît important de vous rappeler ici que nous ne sommes pas contre le développement des terres et des ressources, mais nous en avons contre ceux qui arrivent en pensant que tout leur appartient ou que tout leur est permis. Ceux qui ont agi de la sorte, ce sont surtout Hydro-Québec et l'industrie forestière, mais ce sont aussi des propriétaires de chalets, des chasseurs et pêcheurs sportifs, des Zec, etc. Lorsqu'ils viennent et qu'ils prennent toute la place, ces gens-là ont le tour de nous faire sentir que nous sommes de trop sur le

territoire. Lorsqu'ils s'installent à un endroit, ils ne se préoccupent pas longtemps de savoir s'ils dérangent nos activités, s'ils exploitent nos ressources ou s'ils occupent nos terres habituelles.

Dans la mentalité de ces groupes, les Montagnais peuvent toujours s'en aller pratiquer leurs activités ailleurs, comme si ça ne faisait aucune différence. Du reste, ils nous accusent de ne plus pratiquer nos activités traditionnelles sur la réserve à castor et donc ne plus avoir aucun droit sur ce territoire. Or c'est justement la présence dérangeante de ces nouveaux venus et de leurs activités sur le territoire qui a contribué à nous en éloigner. Marginalisés, repoussés toujours plus loin pour faire place aux gens de l'extérieur, c'est comme ça que nous avons vécu le progrès moderne jusqu'à maintenant.

Pourtant, de plus en plus, nous considérons que nous avons un rôle important à jouer dans la gestion de ce vaste territoire. Devant le constat d'anarchie et de laisser-faire que nous venons de décrire, nous avons une expertise à proposer, une façon de faire, une vision du développement, une philosophie des relations entre l'homme et le milieu naturel. Dans la conjoncture actuelle et selon les tendances qui se dessinent, il y a tout à gagner d'un nouveau modèle de gestion des terres et des ressources dont nous voulons faire partie. Mais c'est aussi à part entière, comme l'un des utilisateurs principaux du territoire, que nous voulons participer au processus décisionnel.

Dans ce modèle de gestion des terres et des ressources, nous proposons entre autres la mise en place d'agents territoriaux montagnais pour veiller à la protection du territoire et à la concertation des différents utilisateurs. Le concept des agents territoriaux a été développé par les Montagnais du Lac St-Jean, à Mashteuiatsh, il y a quelques années. Il implique une formation académique et pratique sur mesure, s'étalant sur environ un an, et qui combine différentes expertises normalement exercées par les agents de conservation de la faune, les gardes forestiers et la "police verte".

L'expérience de Mashteuiatsh s'est avérée fort concluante, ayant par exemple facilité les relations entre Montagnais et non-autochtones. En particulier, l'aspect relations publiques du travail des agents territoriaux a permis de diffuser une meilleure information sur les activités et sur les droits des différents utilisateurs. En se déplaçant sur le territoire lors des périodes intensives d'activités traditionnelles, les agents territoriaux contribuent à améliorer les communications, la sécurité et la confiance des familles montagnaises.

Malgré l'absence de cadre légal reconnu, le travail des agents territoriaux semble apprécié par les autorités régionales des ministères concernés. En attendant cette reconnaissance légale, les agents territoriaux appliquent les codes de pratiques que se sont donnés collectivement les Montagnais de Mashteuiatsh. Ces codes de pratiques servent à régir leurs activités de chasse et de pêche sur le territoire et le Conseil de bande ne prend pas la défense des individus qui y dérogent. En plus de pratiquement éliminer tous les abus, les agents territoriaux ont ainsi acquis une crédibilité et une importance dont la communauté pourrait difficilement se passer aujourd'hui.

Selon nous, la présence d'agents territoriaux montagnais constitue l'un des premiers pas en vue de la mise en place d'une gestion conjointe et intégrée du territoire. Et Hydro-Québec, en vertu de ses intérêts importants sur ce même territoire, apparaît comme l'un des principaux partenaires, avec le milieu régional, dans cette démarche de cogestion. Nous attendons d'Hydro-Québec qu'elle s'implique d'abord dans la formation et l'embauche d'agents territoriaux pour veiller à la protection de la rivière Betsiamites, au suivi des activités de pêche et au soutien technique des études. Plus particulièrement, ces agents auront pour tâche de voir à l'application du code de pratique concernant la pêche et de s'assurer du respect des décisions découlant de la gestion conjointe de la rivière.

Cette expérience de gestion intégrée et conjointe de la rivière Betsiamites, appuyée par le travail d'agents territoriaux montagnais,

nous apparaît comme une première étape essentielle. Ultérieurement, à partir de cette expérience et avec les adaptations nécessaires, nous croyons que la gestion intégrée et conjointe devra s'appliquer à l'ensemble de notre territoire ancestral. Et étant donné le rôle prépondérant que joue Hydro-Québec dans la région, nous ne voyons pas comment la société d'État pourrait refuser d'y participer à part entière.

7. La régionalisation du pouvoir décisionnel -

Depuis quelques années le Québec connaît une tendance sociale favorisant la décentralisation et la régionalisation de pouvoirs jusqu'alors assumés par les autorités gouvernementales centrales. Ce genre de tendance s'accentue en périodes de conjoncture économique difficile. Elle naît de l'insatisfaction des populations en régions à l'égard de leurs gouvernements qui tardent à trouver des solutions efficaces aux problèmes de chômage et de développement économique.

Dans notre communauté et chez les autochtones en général, les pouvoirs que nous revendiquons s'inscrivent dans un contexte tout autre. Depuis si longtemps que nous vivons en marge de la société dominante, sous l'autorité et à la merci de gouvernements. Pour nous, il s'agit plutôt de reconquérir une autonomie perdue, de récupérer des pouvoirs pour nous-mêmes et sur nos affaires en vue de participer pleinement, à notre manière, au développement de notre région.

Au delà de ces contextes différents, il y a donc des objectifs communs de développement que nous pensons pouvoir partager avec la population non autochtone de la Côte-Nord. Nous ne vivons pas en vase clos et nos revendications n'ont pas pour but de nous couper du reste du monde, bien au contraire. Nous avons tissé des liens au cours des années et nos intérêts communs apparaissent de plus en plus nombreux. Aujourd'hui nous sommes prêts à intensifier nos relations et à participer activement aux affaires du milieu régional.

Cependant, pour que notre implication avec le milieu régional puisse donner lieu à l'exercice de nouveaux pouvoirs décentralisés, il faudra d'abord identifier ces domaines où nous partageons des intérêts communs. Car dans les dossiers qui nous concernent, sur nos terres, nos ressources et les activités de notre population, nous tenons à demeurer maîtres de nos propres affaires. Nous avons aussi nos preuves à faire et il nous faut aussi apprendre de nos erreurs. Nous avons trop longtemps souffert de la dépendance et de l'incompréhension pour retomber dans les mêmes ornières.

Par exemple, nous croyons qu'il serait d'un intérêt commun de partager les revenus qu'Hydro-Québec et autres multinationales retirent de l'exploitation du territoire. Comme région-ressource, nous dénonçons le fait que nos richesses, en particulier l'hydroélectricité et la forêt, soient en réalité la richesse des autres. Nous soutenons qu'une bonne partie des revenus que le gouvernement du Québec en retire devraient demeurer dans la région et servir à nos priorités de développement respectives.

Notre prétention à une part des revenus tirés de la production hydroélectrique nous apparaît plus logique que la pratique actuelle de compensation basée sur les coûts de construction des installations d'Hydro-Québec. Sans doute le programme de mise en valeur de l'environnement d'Hydro-Québec donne accès à des fonds substantiels dans le cadre de nouveaux projets, mais chez-nous nous croyons qu'une rente sur l'énergie produite serait une mesure plus appropriée de la valeur réelle de ce qui est consenti.

D'ailleurs nous avons toujours considéré que ces fonds de mise en valeur ou de compensations découlaient d'ententes strictement administratives, conclues avec Hydro-Québec dans le cadre d'un programme applicable partout au Québec. Nous voulons donc en profiter pour dissoudre toute ambiguité à ce sujet: ces fonds n'ont rien à voir avec notre revendication globale ou avec les indemnités, financières ou autres, qui nous seront versées lors du règlement de cette revendication. Les ententes découlant de la revendication

globale seront plutôt des ententes politiques, négociées de nation à nation ou de gouvernement à gouvernement.

La perspective dans laquelle nous envisageons le règlement de notre revendication globale et la régionalisation de certains pouvoirs est en vue d'une plus grande autosuffisance pour notre population. A l'avenir il faudra davantage compter sur nous-mêmes pour améliorer notre qualité de vie. Sur le plan énergétique, nous envisageons la construction d'une mini-centrale hydroélectrique sur la rivière Papinachois, située sur notre réserve. Aménagée au fil de l'eau, ce projet de centrale pourrait générer des revenus ou alimenter la communauté tout en préservant le cachet naturel de la rivière. La prise en charge du réseau local de distribution d'électricité pourrait également faire partie de ce projet d'intérêt communautaire.

8. Conclusion -

En définitive, nous voulons rompre avec le modèle de développement du passé et prendre notre propre avenir en main. Il s'agit pour nous d'une démarche à poursuivre à l'intérieur de notre communauté, mais qui implique aussi une ouverture plus grande sur l'extérieur. Nous offrons à Hydro-Québec de nous associer pour mieux gérer les ressources et nous tendons la main au milieu régional pour exercer ensemble de nouveaux pouvoirs.

Avec l'aide de ces partenaires, nous voulons favoriser un modèle de développement durable pour le territoire et les ressources, en particulier pour la gestion de l'eau. Ce modèle de développement doit accorder une plus grande importance aux priorités de la région, tant pour la mise en valeur que pour la conservation des ressources. Il doit répondre à nos objectifs de progrès économique tout en étant compatible avec nos valeurs et notre culture.

Si notre choix porte aujourd'hui sur l'hydroélectricité comme ressource renouvelable pour assurer notre avenir énergétique, nous

croyons qu'il ne faut pas négliger non plus d'autres sources disponibles en abondance sur la Côte-Nord, soit l'énergie éolienne et la biomasse. C'est en diversifiant les sources d'énergie que nous serons mieux en mesure de faire des choix collectifs respectueux des priorités régionales.

9. Références -

Bernhard Laurent. Betsiamites - Mise à jour des données socio-économiques. 1994

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (B.A.P.E.). Rapport d'audience sur le programme quinquennal d'arrosages aériens de phytocides d'Hydro-Québec, Région Manicouagan. 1993

Conseil Attikamek-Montagnais (C.A.M.). Betsiamites - Recherche sur l'occupation et l'utilisation du territoire. 1983

Castonguay, Dandenault et Associés (C.D.A.). Projet de suréquipement du complexe Manicouagan-Outardes. Enquête sur la main-d'oeuvre montagnaise de Betsiamites. 1994